



PRÉFET DE L'ISÈRE

Secrétariat général

Grenoble le **19 FEV. 2021**

Direction de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration
Bureau de la vie démocratique
Section Élections

Arrêté n°38-2021-02-19-002 du 19 FEV. 2021
fixant le nombre, le périmètre et la localisation des bureaux de vote
dans la commune de Villemoirieu

Le Préfet de l'Isère
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du mérite

VU le code électoral et notamment l'article R. 40 ;

VU l'instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes complémentaires ;

VU la circulaire ministérielle NOR : INTA2000661J du 16 janvier 2020, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2018-07-09-010 du 9 juillet 2018 fixant le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote dans la commune de Villemoirieu ;

CONSIDÉRANT la proposition de la commune de Villemoirieu de modifier l'adresse du bureau de vote n° 1 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le nombre, le périmètre et la localisation des bureaux de vote dans la commune de Villemoirieu sont arrêtés selon le tableau figurant en annexe.

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral susvisé est abrogé.

ARTICLE 3 : Conformément aux articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours contentieux peut être effectué par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère, la Sous-Préfète de l'arrondissement de La-Tour-du-Pin et le Maire de la commune de Villemoirieu sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Le Préfet

Pour le Préfet, par déléguation
Le Secrétaire Général

Philippe PORTAL

N° et localisation du bureau de vote	Répartition des voies par bureau de vote
<p style="text-align: center;">N° 1 SALLE BIENASSIS 616 Rue Lamartine</p>	<p>Bienassis Blied Chaide Chemin de Chaide Chemin de Chozeau (pair) Chemin de Croix Chemin de Jarnay Chemin de la Chèvrerie Chemin de la Fontaine Chemin de la Mare Chemin de Paradis Chemin de Traverse Chemin des Bergères Chemin des Sources Chemin des Vignes Ferme de Reluisant Hameau de Mallin Impasse de la Combe Chaude Impasse de la Cornaz Impasse de la Soie Impasse de la Treille Impasse des Abeilles Impasse des Ecureuils Impasse des Granges Impasse des Murets Impasse des Mûriers Impasse des Pierres Sèches Impasse des Prés Impasse des Sapins Impasse du Ruisseau Impasse du Stade Impasse du Tilleul Impasse du Verger Jamay La Cornaz La Reynière Le Merle Le Reluisant Les Arêmes Les Granges Les Mûriers Lot Le Reluisant Mallin Moirieu Paradis Place de la Mairie Plan Bion Route de Vienne Route du Stade Rue de Bienassis (pair) Rue de la Gare Rue de la Reynière Rue de Moirieu Rue de Reluisant Rue des Arêmes Rue des Lavandières</p>

	Rue des Pierres Sèches Rue des Roseaux Rue du Château de Mallin Rue du Four Rue du Village Rue Lamartine
<p style="text-align: center;"> N° 2 <i>(centralisateur)</i> SALLE DU CONSEIL 654 Rue Lamartine </p>	Allée des Salamandres Beptenoud Berlioz Buisson-Rond Chemin de Chozeau (impair) Chemin de Genave Chemin de La Besseye Chemin de la Plaine Chemin des Abattoirs Chemin du Buisson-Rond Chemin du Marais Genave Impasse Commanderie Impasse des Champs Impasse des Cistudes Impasse des Croisés Impasse des Destriers Impasse des Ecuyers Impasse des Jardins Impasse des Libellules Impasse des Ménestrels Impasse des Palis Impasse des Salamandres Impasse des Sénéçons Impasse des Templiers Impasse des Troubadours Impasse du Bec du Roi Impasse du Buisson-Rond Impasse du Château Impasse du Muet Impasse du Pivert Impasse du Ru La Besseye La Couvatière La Plaine La Renalière Le Capitole Le Château Le Marais Le Muet Le Plan Les Jardins de Beptenoud Les Tribouillières Lot Le Capitole Lotissement Muet Montiracle Passage des Palis Place de l'Adoubement Place du Petit Café Route de Genas Route de Volgeat

Rue Commanderie
Rue de Bienassis (Impair)
Rue de la Chapelle
Rue de la Maison Forte
Rue de Montiracle
Rue des Douves
Rue des Palis
Rue du Chemin de Ronde
Rue du Planchet
Rue du Puits de la Pape
Tramoley
Voie communale n°11
Volgeat
ZA de Bepthenoud